



« On ne battra pas en retraite ! » n°1

Le journal de la mobilisation à la Ville de Paris

Lundi 13 février 2023



Jeudi 16 février : on ne lâche rien !

Ce samedi 11 février ce sont près de 2 millions de personnes qui ont manifesté contre le projet du gouvernement de nous faire travailler plus pour gagner moins.

80 % des personnes interrogées sont opposées à cette contre-réforme des retraites. Et le choix du gouvernement d'un examen parlementaire accéléré et les congés scolaires en cours n'y changeront rien. On peut faire reculer le gouvernement !

Jeudi 16 février avant les congés scolaires de la zone 1, montrons notre détermination avant un mois de mars qui s'annonce historique!

7 et 8 mars : l'intersyndicale prête à « durcir le mouvement »

L'intersyndicale nationale appelle le gouvernement à retirer ce « projet injuste et brutal ». Elle se déclare prête à « durcir le mouvement en mettant la France à l'arrêt dans tous les secteurs » le 7 mars » et à se saisir du 8 mars journée internationale pour les droits des femmes.

Jeudi 16 à 9h30

Réunion d'info

Bourse du travail, salle Croizat,
3 rue du château d'Eau M° République
suivie d'une **action surprise !**

Sur heures d'information syndicale ou de grève



Jeudi 16 à 14h

Manifestation Bastille

Rendez-vous Ville de Paris 13h30
M° Bréguet-Sabin

Droit de grève, ça marche comment ?

Il n'y a pas d'obligation de se déclarer gréviste avant la grève.

On peut faire grève en milieu de journée (sauf dans les crèches à la DFPE et les établissements sportifs de la DJS).

Tout agent.e peut faire grève 1h, une demi-journée ou 1 journée complète.

Lorsque l'on fait une heure de grève, on est comptabilisé comme gréviste.

1 heure de grève :

1/210e du traitement prélevé

(environ 7€ pour 1 500€ de salaire, 10€ pour 2 000€)

½ journée : (plus d'¼ de journée jusqu'à ½ journée) : 1/60e du traitement prélevé

(environ 25€ pour 1 500€ de salaire, 34€ pour 2 000€)

1 journée : 1/30e du traitement prélevé



Soutien au mouvement : les engagements de la Mairie

Sur l'Hôtel de Ville et des mairies d'arrondissement, les banderoles de la Maire de Paris fleurissent pour soutenir notre mobilisation. Tant mieux !

L'intersyndicale a demandé que la Ville concrétise ce soutien :

- Étalement des retraits de salaire par rapport à la grève. Il n'y aura **pas plus de 2 jours de retrait par mois**

- Le **droit de participer à plusieurs Réunions d'Info Syndicale (AG)** pendant le temps de la mobilisation

Consigne doit être donnée aux directions de permettre cette facilité

- L'accès aux **ASA garde d'enfant** (Autorisation Spéciale d'Absence) en cas de fermeture de l'école pour grève et ce quelque-soit le délai (72h ou 48h ou moins)

La Ville a donné son accord. La note se fait attendre...

Pénibilité: pas 2 ans de +, la catégorie active pour de nouveaux métiers !

L'intersyndicale s'oppose à l'ajout de 2 ans à l'âge de départ des professions pénibles reconnues dans la « catégorie active » permettant de partir à 57 ans (comme les éboueurs).

Le projet gouvernemental remet aussi en cause l'avenir et la santé de professions qui devraient être reconnues en catégorie active : les collèguEs de la Petite enfance, les agent.es de nettoyage, les jardinier.es...

C'est un arrêté gouvernemental qui peut permettre, après avis Conseil Supérieur des Administrations Parisiennes, à de nouveaux métiers pénibles d'être classés en catégorie active.

L'intersyndicale a demandé à la Maire d'intervenir auprès de l'État et de la CNRACL pour modifier l'arrêté en ce sens.

La Mairie de Paris peut améliorer la retraite de ses personnels !

L'intersyndicale a interpellé la Ville sur les choix que peut faire la Mairie pour améliorer les conditions de départ en retraite des agent.es :

- En créant des milliers d'emplois nécessaires et améliorer les conditions de travail, en arrêtant de recruter des agents précaires sur des postes de fonctionnaires dans toutes les circonstances où cela est possible et en revoyant à la hausse le plan de déprécarisation pour 2023 et 2024
- Par des recrutements privilégiés à l'échelle C2 en catégorie C et au 2e grade en catégorie B
- Par un véritable budget consacré à la résorption des inégalités entre les femmes et les hommes

Les banderoles sur les mairies c'est bien, les actes c'est mieux....